

Septembre 2024

Une approche constructiviste en matière de durabilité

Notre objectif de placement est de créer de la valeur à long terme pour nos clients en répartissant le capital de façon responsable. C'est pourquoi notre engagement auprès des sociétés et des gouvernements dont nous détenons les titres est toujours effectué dans une optique d'amélioration du rendement des placements à long terme de nos clients. Nous estimons que la gérance constructiviste sert bien cet objectif. Une telle gérance n'implique pas seulement de remplir une obligation. C'est aussi une question de collaboration et de compréhension. Selon nous, cette démarche nous procure un avantage analytique et peut constituer une source potentielle de création d'alpha.

Dans le secteur des placements, il semble généralement admis que la décision de gérance soit binaire : vous êtes soit activiste, soit passif. Nous ne sommes pas d'accord. Il existe de nombreuses formes de gérance efficace. Des universitaires d'Oxford ont publié une note sur les quatre formes de gérance : conservatisme, opportunisme, constructivisme et activisme. Leur recherche alimente la discussion sur le constructivisme chez MFS^{MD}.

Qu'est-ce que le constructivisme?

L'illustration ci-dessous présente les caractéristiques et les outils qui définissent notre approche constructiviste.

CARACTÉRISTIQUES

- Langage ouvert et collaboratif
- Démarche consensuelle
- Accent mis sur l'importance financière
- Établissement de relations
- L'investisseur connaît l'entreprise
- Mobilisation de qualité

OUTILS

- Intervention fréquente des deux côtés
- Actionnariat actif (y compris le vote)
- Discussions en privé
- Collaboration avec les investisseurs

Bien que nous soyons des constructivistes, nous n'avons pas peur de recourir à la voie hiérarchique au besoin. Nous croyons toutefois que de solides relations et un dialogue permanent avec les entreprises dans lesquelles nous avons choisi d'investir donnent probablement de meilleurs résultats.

Nous sommes persuadés que notre approche en matière de gérance constructive à long terme est le meilleur moyen de nous acquitter de nos obligations envers nos clients. Nous sommes enthousiastes à l'idée de pouvoir créer de la valeur d'une façon qui soit complémentaire à notre processus de placement. Nous continuerons de mettre en pratique :

- La mobilisation axée sur les résultats qui se base sur une profonde connaissance de l'entreprise;
- La mobilisation continue à long terme faisant appel à la collaboration;
- La détention d'entreprises responsables, sans procéder immédiatement à l'exclusion ou au désinvestissement ou sans adopter une tactique trop audacieuse ou à court terme.

Une approche constructiviste en matière de durabilité

Le constructivisme en action

Les exemples ci-dessous illustrent comment MFS utilise le constructivisme pour mieux comprendre le risque lié à la main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement des sociétés détenues, discuter de sujets liés à la durabilité avec les émetteurs de titres à revenu fixe et faciliter des discussions plus avancées sur l'industrie des sables bitumineux.

S'attaquer au risque d'esclavage moderne avec Samsung

Cette année, nous avons mobilisé Samsung à l'égard de ses processus de gestion du risque d'esclavage moderne pour les fournisseurs de catégories 1, 2 et 3. Nous constatons que la société a pris des mesures importantes pour s'approvisionner en minéraux essentiels en recourant à des chaînes d'approvisionnement sans esclavage moderne. La société a également collaboré avec ses pairs du secteur pour tenter de faire de l'approvisionnement éthique en minéraux essentiels une pratique de l'industrie, de sorte que les concurrents ne soient pas incités à se livrer concurrence sur le plan des prix ou des coûts ou à s'approvisionner en minéraux essentiels auprès de fournisseurs qui sont susceptibles d'adopter de mauvaises pratiques de gestion de la main-d'œuvre. Nous avons communiqué avec la société au sujet de l'élaboration et du maintien en place de mécanismes de correction lorsque des incidents d'esclavage moderne sont identifiés. Samsung a indiqué qu'elle est membre de la Responsible Business Alliance (RBA) et qu'elle a mené des audits conjointement avec cette organisation.

Nous avons ensuite échangé avec Samsung au sujet de ses pratiques en matière de chaîne d'approvisionnement. Les discussions ont été particulièrement constructives, la société devenant plus encline à discuter de ce sujet qui retient davantage l'attention, car la réglementation sur les chaînes d'approvisionnement devient plus stricte au sein de l'Union européenne et ailleurs, et les entreprises sont de plus en plus tenues de prouver que leurs fournisseurs n'enfreignent pas les lois sur l'esclavage moderne.

Nous nous sommes concentrés sur l'activité de téléphonie mobile de la société, notamment parce qu'elle exige beaucoup de main-d'œuvre et dispose d'une chaîne d'approvisionnement mondiale à plusieurs niveaux. Au cours des dernières années, Samsung a mis au point de meilleurs systèmes de surveillance du risque pour les fournisseurs. Toutefois, il reste un autre problème à régler concernant la façon dont les fournisseurs en amont sont incités au moyen de modalités contractuelles qui ont une incidence sur la conformité des fournisseurs aux politiques en matière d'esclavage moderne de la société. Même si Samsung effectue des audits approfondis de la main-d'œuvre, les audits restent toutefois axés sur des problèmes historiques et peuvent ne pas s'attaquer aux zones émergentes de risque lié à la main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement.

Selon nous, Samsung est également exposée au risque lié à la main-d'œuvre de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de ses activités d'approvisionnement en minéraux critiques tels que le nickel et le cobalt. La société a rejoint la Responsible Minerals Initiative (RMI) en qualité de membre du conseil d'administration pour élaborer les pratiques exemplaires de l'industrie en matière d'approvisionnement en minéraux sans conflit. Nous estimons qu'il s'agit d'une bonne nouvelle qui pourrait indiquer que la société considère que ces questions sont importantes sur le plan financier et opérationnel. Nous avons hâte d'approfondir le sujet avec elle.

Nous constatons que les renseignements fournis par Samsung sur les systèmes de gestion du risque aux fins de la surveillance des fournisseurs se sont également considérablement améliorés l'année dernière et que l'équipe de gestion s'est montrée ouverte au dialogue avec les investisseurs, ce qui est encourageant selon nous.

Les prochains entretiens seront axés sur la façon de mener un contrôle diligent relatif à la main-d'œuvre de la chaîne d'approvisionnement, l'application de mesures correctives aux fournisseurs non conformes, la structuration des contrats d'achat et les clauses particulières à l'esclavage moderne.

Mobilisation à l'œuvre : obligations durables de Nouvelle-Zélande

En 2023, nous avons tenu une réunion de mobilisation concernant les obligations sous-souveraines avec la New Zealand Local Government Funding Agency (NZLGFA). La discussion a principalement porté sur les enjeux environnementaux, tant climatiques que non climatiques, ainsi que sur le bilan (prêts et obligations). Dans l'ensemble, nous sommes d'avis que des avancées ont lieu dans la bonne direction et, surtout, que les bonnes pratiques ont été communiquées et qu'elles sont adoptées dans le secteur des administrations locales en Nouvelle-Zélande.

Une approche constructiviste en matière de durabilité

La NZLGFA est spécialisée dans le financement du secteur des administrations locales, et son objectif principal est d'améliorer l'efficacité du financement des autorités locales et des organismes contrôlés par les conseils municipaux. La NZLGFA a été créée pour émettre des titres de créance au nom des autorités locales à des conditions plus favorables pour elles que si elles le faisaient elles-mêmes. Même si elle ne contrôle pas l'utilisation du produit des prêts qu'elle négocie, la NZLGFA collabore de plus en plus avec les membres des conseils municipaux pour lesquels elle travaille afin de les aider à respecter leurs engagements climatiques et en matière d'empreinte environnementale.

Cette organisation a progressé sur ses propres engagements en matière de durabilité en créant le poste de responsable de la durabilité et un comité responsable de la durabilité (2021) et en obtenant la certification zéro carbone grâce aux compensations. Elle a également créé et mis à jour une carte d'importance et a mis au point de nouveaux produits de prêt comme les prêts verts, sociaux et durables (Green, Social and Sustainable ou GSS) et les prêts d'action pour le climat (Climate Action Loans ou CAL). La NZLGFA a également publié diverses politiques et cadres liés à la durabilité au premier semestre de 2023.

Examen périodique du portefeuille axé sur Suncor

Un des résultats notables qui est ressorti d'un examen de portefeuille cette année a été l'analyse de Suncor, qui a donné lieu à une présentation de l'un de nos analystes ESG et des analystes chargés de la couverture lors d'une réunion sur l'énergie axée sur les sables bitumineux. L'objectif de cette présentation était d'ouvrir et d'approfondir la discussion sur la détention de titres de sociétés opérant dans le secteur des sables bitumineux et les répercussions potentielles d'une telle participation du point de vue des changements climatiques.

Nous avons engagé le dialogue avec Suncor à plusieurs reprises au cours de l'année. Suncor fait partie de l'Alliance nouvelles voies qui regroupe les six plus grandes entreprises de l'industrie des sables bitumineux du Canada qui se sont engagées à réduire l'impact environnemental de l'exploitation des sables bitumineux en collaborant pour stimuler les innovations et faire évoluer les technologies par l'entremise d'actions collaboratives.

Le projet de base de l'Alliance nouvelles voies est le captage et stockage du carbone (CSC), un plan visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone provenant de l'exploitation des sables bitumineux. L'installation de CSC capte le dioxyde de carbone, ou CO₂, avant qu'il ne soit émis. Ensuite, elle achemine le CO₂ jusqu'à un lieu sécurisé et le stocke de façon sûre et permanente plus profondément sous terre. Notre mobilisation portait sur l'examen des progrès de son projet de CSC avec l'Alliance nouvelles voies, et la société nous a assurés que le projet avançait bien et qu'elle visait toujours la réalisation de la phase 1 en 2030. Des estimations plus claires des coûts de la première phase du projet sont toujours en cours d'élaboration, mais aucun détail supplémentaire n'a été fourni par Suncor pour l'instant. Nous avons soulevé des préoccupations à l'égard du manque de transparence de l'initiative et encouragé la société à communiquer davantage d'informations à l'avenir, notamment sur les activités, l'avancement et le coût estimé. Nous avons également incité Suncor à fixer une cible plus claire pour ses propres émissions.

Les sables bitumineux constituent une composante importante des activités de Suncor. Par conséquent, le fait de comprendre la portée de sa participation dans le projet de CSC de l'Alliance nouvelles voies pourrait, selon nous, avoir une incidence importante sur ses dépenses en immobilisations. Cela a donné lieu à une discussion plus large sur la détention de titres de sociétés canadiennes de l'industrie des sables bitumineux. Au cours des 20 dernières années, les sociétés canadiennes de l'industrie des sables bitumineux ont considérablement réduit leurs émissions en amont, ce qui montre que l'industrie avance dans la bonne direction. Dans l'état actuel des choses, nous croyons que le Canada soutiendra les objectifs de décarbonisation de ces sociétés, car cette industrie constitue une importante source d'activité économique dans la région. Pour notre part, nous allons continuer de surveiller cette industrie pour vérifier que les sociétés conservent leur élan et ne revoient pas leurs ambitions à la baisse.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du développement durable chez MFS, consultez le site mfs.com/sustainability ou communiquez avec votre représentant de MFS.

Une approche constructiviste en matière de durabilité

MFS peut intégrer des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) à sa prise de décision sur les placements, à son analyse fondamentale des placements et à ses activités de mobilisation lorsqu'elle communique avec les émetteurs. Les déclarations et les exemples fournis ci-dessus montrent plusieurs façons dont MFS a historiquement intégré les facteurs ESG à l'analyse ou aux activités de mobilisation auprès de certains émetteurs. Ils ne doivent pas être considérés comme indiquant que les placements, les facteurs ESG ou la mobilisation donneront des résultats positifs dans toutes les situations ou dans une situation en particulier. Les activités de mobilisation consistent généralement en un dialogue qui se poursuit sur une longue période; elles n'entraînent pas toujours une modification des pratiques liées aux facteurs ESG d'un émetteur. Les résultats des émetteurs dépendent de nombreux facteurs; les résultats favorables des placements ou des activités de mobilisation, y compris ceux décrits ci-dessus, peuvent ne pas être liés à l'analyse ou aux activités de MFS. La mesure dans laquelle MFS intègre les facteurs ESG à sa prise de décision concernant les placements, à ses analyses des placements et à ses activités de mobilisation varie selon la stratégie, le produit et la catégorie d'actif, et peut aussi varier au fil du temps, et sera généralement déterminée d'après l'opinion de MFS quant à la pertinence et à l'importance de facteurs ESG précis (qui peuvent différer du jugement ou de l'opinion de tiers, y compris d'investisseurs). Les exemples ci-dessus peuvent ne pas être représentatifs des facteurs ESG utilisés dans la gestion du portefeuille d'un investisseur donné. L'évaluation ou l'intégration des facteurs ESG par MFS peut reposer sur des données reçues de tiers (y compris de sociétés émettrices et de fournisseurs de données ESG), qui peuvent être inexactes, incomplètes, incohérentes, périmées ou estimatives, qui peuvent ne tenir compte que de certains aspects ESG (plutôt que d'examiner l'ensemb

Les points de vue exprimés sont ceux du ou des auteurs et peuvent changer sans préavis. Ils sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat d'un titre, une sollicitation ou un conseil en placement. Les prévisions ne sont pas garanties. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

La diversification ne garantit pas un gain ou une protection contre les pertes. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

RENSEIGNEMENTS MONDIAUX

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS^{MO} et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays. Distribué par : États-Unis - MFS Institutional Advisors, Inc. (« MFSI »), MFS Investment Management et MFS Fund Distributors, Inc., membre de la SIPC; Amérique latine - MFS International Ltd.; Canada -MFS Gestion de Placements Canada Limitée. Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse : Publié au Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited (« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS^{NO}, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. Note à l'intention des lecteurs européens (hors Royaume-Uni et Suisse): Publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. I. (MFS Lux) – société autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg – les deux offrent des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social de cette société à responsabilité limitée se situe au 4, rue Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél.: 352 2826 12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; Singapour – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); Australie/Nouvelle-Zélande – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie. MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; Hong Kong - MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la Securities and Futures Ordinance (« SFO »); pour les investisseurs professionnels en Chine – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, 200120, Chine, une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; Japon – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Trust Association du Japon et de la Japan Investment Advisers Association. Comme les frais assumés par les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance. Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la Financial Instruments and Exchange Act; Bahrein - Ce document n'a pas été approuvé par la Central Bank of Bahrain, qui n'assume aucune responsabilité à l'égard de son contenu. Il n'y aura aucune offre publique dans le Royaume de Bahreïn et le présent document ne doit être lu que par le destinataire et ne doit pas être transmis, fourni ou montré au public en général. La Central Bank of Bahrain n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des déclarations et des renseignements contenus dans le présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive à la fiabilité accordée à la totalité ou à une partie du contenu du présent document. Le conseil d'administration et la direction de l'émetteur acceptent la responsabilité des renseignements contenus dans le présent document. Au meilleur des connaissances et des convictions du conseil d'administration et de la direction, qui ont tous pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer qu'il en soit ainsi. Jes renseignements contenus dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent rien qui soit à même d'avoir une incidence sur la fiabilité de ces renseignements; Koweït -Ce document ne doit pas être largement diffusé au public au Koweït. Les renseignements n'ont pas été autorisés à des fins d'offre par la Kuwait Capital Markets Authority ou tout autre organisme gouvernemental pertinent du Koweït. Aucune offre privée ou publique à l'égard des renseignements n'est présentée au Koweït, et aucune entente relative aux renseignements ne sera conclue au Koweït. Aucune activité de marketing, de sollicitation ou d'incitation n'est utilisée pour offrir ou commercialiser les renseignements au Koweït; Oman - Pour les résidents du Sultanat d'Oman : Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas une offre publique de titres dans le Sultanat d'Oman, comme le prévoient la Commercial Companies Law of Oman (décret royal 4/74) ou la Capital Market Law of Oman (décret royal 80/98). Ces renseignements sont diffusés de façon limitée strictement aux entités constituées en personne morale qui correspondent à la description des investisseurs avertis (article 139 des dispositions réglementaires de la Capital Market Law). Le destinataire reconnaît être un investisseur averti qui possède de l'expérience en affaires et en finances et qui est en mesure d'évaluer les avantages et les risques d'un placement; Afrique du Sud - Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres en Afrique du Sud et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Ce document ne doit pas être largement diffusé au public en Afrique du Sud. Le présent document n'a pas été approuvé par la Financial Sector Conduct Authority et ni MFS International (U.K.) Limited ni ses fonds ne sont enregistrés à des fins de vente publique en Afrique du Sud; Émirats arabes unis - Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres aux Émirats arabes unis et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Les renseignements ne sont offerts qu'à un nombre limité d'investisseurs exemptés des Émirats arabes unis qui appartiennent à l'une des catégories suivantes d'investisseurs qualifiés non physiques: (1) un investisseur capable de gérer ses placements lui-même, notamment: a) le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux, les entités gouvernementales et les autorités ou les sociétés détenues en propriété exclusive par ces entités; b) les entités et organisations internationales; ou c) une personne autorisée à exercer une activité commerciale dans les Émirats arabes unis; à condition que le placement soit l'un des objets de cette personne; ou (2) un investisseur représenté par un gestionnaire de placement inscrit auprès de la Securities and Commodities Authority (individuellement un « investisseur qualifié non physique »). Les renseignements et les données n'ont pas été approuvés, autorisés ou enregistrés auprès de la Central Bank of the UAE, la Securities and Commodities Authority, la Dubai Financial Services Authority, la Financial Services Regulatory Authority ou toute autre autorité compétente en matière d'octroi de permis ou tout autre organisme gouvernemental des Émirats arabes unis (les « autorités »). Les autorités n'assument aucune responsabilité à l'égard des placements que le destinataire désigné effectue à titre d'investisseur qualifié non physique en fonction de l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; Arabie saoudite - Le présent document ne peut être distribué dans le royaume sauf aux personnes autorisées en vertu des Investment Funds Regulations publiés par la Capital Market Authority. La Capital Market Authority ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive, ou découlant de la fiabilité accordée, à toute partie du présent document. Les acheteurs éventuels des titres offerts aux présentes doivent effectuer leur propre contrôle diligent pour vérifier l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; Qatar - Ce document/fonds n'est offert qu'à un nombre limité d'investisseurs qui sont disposés et aptes à mener une enquête indépendante sur les risques associés à un placement au titre de ce document/fonds. Le document ne constitue pas une offre publique et est réservé à l'usage du destinataire désigné; il ne doit pas être remis ou montré à toute autre personne (mis à part les employés, les agents ou les consultants dans le cadre de l'examen du destinataire). Le fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la Qatar Central Bank ni en vertu des lois de l'État du Qatar. Aucune opération ne sera conclue dans votre territoire et toute demande de renseignements concernant le document/fonds doit être adressée à votre personne-ressource à l'extérieur du Qatar.